LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
OUVERTURE COMPTE MINEUR

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Marara (à partir de 12 ans) :

Pour l'enfant :

- Une pièce d'identité lisible et en cours de validité : CNI pour un mineur de +16 ans **OU** Acte de naissance pour un mineur – 16 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix) [2]

Pour le représentant légal :

- Une pièce d'identité lisible et en cours de validité (au choix) [1]
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix) [2]
- Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s) [3] (selon votre situation)

La copie de la preuve de l'autorité parentale (au choix) :

- ☐ Livret de famille (page parent - enfant)
- ☐ Extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois comportant sa filiation
- ☐ Jugement d'adoption ou tout document officiel prouvant la qualité du représentant légal

- Autres justificatifs de capacité (cas de mineur sous administration légale pure et simple) ; Ordonnance du juge des tutelles, Mise sous protection, Changement de mesure de protection ou de représentant, Mainlevée de la mesure de protection, Jugement d'émancipation, Extrait d'acte de mariage, Jugement des affaires familiales

[1]**La pièce d'identité :** Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Carte de résidence, Demande d'asile, Titre de séjour

[2]**Le justificatif de domicile :** Factures (électricité / internet / eau / téléphone fixe ou mobile, …), Certificat de résidence, Déclaration sur l'honneur délivrée par la Mairie ou la Police, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance (habitation), Taxe d'habitation, Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition

[3]**Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s)** : Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire, Certificat de travail ou attestation de l'employeur, mentionnant le poste occupé et la rémunération, Attestation(s) de pension (alimentaire, invalidité), retraite, réversion, rente, invalidité/handicapé, autre prestation sociale

- Si revenus < 100 000 XPF et absence de justificatif de revenus : remplir la fiche déclarative d'activité économique stipulant les revenus
- Si entrepreneur individuel (patenté) : déclaration de revenus CPS **OU** déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP) stipulant la rémunération **ET** fiche déclarative d'activité économique stipulant les revenus (se référer à la check-list EI)
- Si gérant de société : bilan comptable avec le détail des comptes **OU** déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP) stipulant la rémunération gérance **OU** attestation de revenus visée par un expert-comptable (se référer à la check-list société)
- Si étudiant : carte étudiante, certificat de scolarité **OU** attestation de bourse
- Si PPE **OU** Proche PPE : justificatifs de revenus professionnels **ET** de revenus secondaires obligatoires

***Dans le cadre de votre activité professionnelle ou associative, des documents complémentaires pourront vous être demandés.**